



Département du Lot
Arrondissement de GOURDON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2021 à 20h30

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Julien FARGAL, Mickaël DELSOUC, Alexandra DUDON, Sophie OGNOV, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Carine MONETTI, Jérôme MAISONHAUTE

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Pierre SEGOL)

Absents :

Secrétaire de séance : Alexandra DUDON

Compte rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 27/10/2021 est approuvé.

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Présentation assurances complémentaires AXA

Présentation de la santé communale par Mr Rodolphe BERTRAC agent AXA.

Complémentaire santé destinées aux retraités et travailleurs non salariés et salariés sous conditions.

Convention signée par la mairie permettant de proposer des contrats à tarif réduit.

Mr BERTRAC expose au conseil l'intérêt pour la commune de signer une convention santé communale et son rôle.

Le conseil, conscient de l'intérêt pour une partie des administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire plus compétitive, demande à pouvoir lire une convention type avant de ce prononcer afin de connaître le rôle de la commune.

Délibération suppression d'un emploi permanent

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

La Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait, à compter du 01 janvier 2022, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe de la collectivité, actuellement fixé à 8 h 30 pour le motif suivant : une réorganisation du service qui rend inutile la présence de 2 agents sur un même poste. Un agent à temps non complet est suffisant pour assumer la charge de travail du secrétariat.

Après délibération, le conseil municipal :

VU l'avis du Comité Technique en date du 16/12/2021

DECIDE

1°) d'adopter les propositions du Maire.

2°) de charger la Maire de l'application des décisions prises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme la Maire à signer tous les papiers nécessaires.

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Délibérations classement et déclassement des voies communales

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GOMEZ Nadège, Maire.

Présents : GOMEZ, SEGOL, SOURT, DELSOUC, OGNOV, DUDON, MAISONHAUTE, LAVILLE-SOUSA, MONETTI, FARGAL.

Mme DUDON Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Mme la Maire indique qu'il y a lieu de classer les deux chemins en voie communale cités dans le tableau ci-dessous et de déclasser les quatre chemins référencés dans le tableau ci-dessous en le sortant du classement de voies communales. Le conseil municipal à l'unanimité, décide le classement et le déclassement de ces portions de voies citées précédemment.

Considérant que ces opérations de classement et déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie, la présente délibération approuvant le classement et le déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour le classement des voies suivantes :

Appellation	Point d'origine Point d'extrémité	Longueur en ml	Largeur en ml	Date de classement
VC 34	Vers la Pierre Pincade Chemin de la Pierre Pincade	344	3	08/12/21
VC 28	Prolongement VC 28	70	3	08/12/21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour le déclassement des voies suivantes :

Appellation	Point d'origine Point d'extrémité	Longueur en ml	Largeur en ml	Date de déclassement
VC 59	« La Jasse » chemin vers maison parents Larrénie	400	3	08/12/21
Fin du VC 48	Chemin qui va chez Vialens au Cousserand	290	3	08/12/21
Fin du VC 42	Chemin qui va vers chez Verdié Bernard	365	3	08/12/21
Fin du VC 32	Chemin devant chez Mme Gomez Nadège	220	3	08/12/21

Cette nouvelle situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voie communale à 31 249,00 mètres. Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le conseil demande à intégrer au classement le chemin de la Font Bouillant.

POUR 11	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	----------	--------------

Questions diverses

- **Logement T2 - Route de Fumel** : des tâches de moisissures sont apparues sur les murs du logement. Après recherches de l'architecte en charge de la reconstruction, du plombier et du maçon, il semblerait que cette humidité proviennet de la chape sans qu'il soit possible d'en définir les causes exactes. Un dossier de sinistre a été transmis à l'assureur.
- **Concert du samedi 11/12** : la salle des fêtes doit être vidée du matériel de l'école afin de permettre à l'association Patrimoine et Culture de louer la salle pour un concert. Les personnes disponibles pour le déménagement sont les bienvenus vendredi soir à partir de 18h puis dimanche matin.